

NOUVEAUTÉ pour la rentrée scolaire 2024-2025 !



*Mon enfant mange à la cantine,
je l'inscris et je réserve ses repas
en ligne*

Utilisable depuis
un smartphone,
une tablette ou
un ordinateur



sur le portail famille CARTE+ :

<https://stlaurentmedoc.carteplus.fr>

Grâce à ce service personnalisé et sécurisé, accessible 24h/24 et 7j/7, vous pouvez :

- gérer les informations de votre compte famille
- inscrire vos enfants, réserver ou modifier des présences au service de restauration scolaire
- consulter les historiques de consommations et les menus
- rester informés des actualités



Nous vous souhaitons la bienvenue sur le Portail Familles de la Ville de Saint-Laurent-Médoc, service en ligne destiné à faciliter vos démarches quotidiennes liées à la restauration scolaire des écoles maternelle et élémentaire.

Pour vous guider dans l'utilisation du Portail Familles, n'hésitez pas à consulter le tutoriel disponible sur le site de la mairie et sur la page d'accueil du Portail Familles, celui-ci vous accompagnera pas à pas.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Ouverture du service d'inscription et de réservation de repas en ligne à compter du **mardi 25 juin**.

Avant le dimanche 15 août, vous devez avoir :

- vérifié, modifié et validé les informations de votre dossier famille
- rempli et transmis toutes les fiches demandées (fiches famille, d'autorisation, de contact et sanitaire)
- réservé les repas de votre enfant pour l'année scolaire entière ou pour le mois de septembre

2 options de réservation sont possibles :

- Réservation pour l'année scolaire entière : **choix « Inscription à l'année »**
- Réservation mois par mois, au plus tard 15 jours avant le début du mois : **choix « Gestion des réservations »**
- Dans les 2 cas, la gestion des réservations (pour réserver ou annuler un repas) sera possible 2 mois avant le début du mois et jusqu'à 15 jours avant le début du mois. Cf. tableau ci-dessous avec les dates d'ouverture et de clôture des réservations.

Réservation du mois :	Ouverture des réservations :	Clôture des réservations :
SEPTEMBRE	25 juin	15 août
OCTOBRE	1 août	15 septembre
NOVEMBRE	1 septembre	15 octobre
DÉCEMBRE	1 octobre	15 novembre
JANVIER	1 novembre	15 décembre
FÉVRIER	1 décembre	15 janvier
MARS	1 janvier	15 février
AVRIL	1 février	15 mars
MAI	1 mars	15 avril
JUIN-JUILLET	1 avril	15 mai

 NB : pensez à réserver vos repas avant la date de clôture, après cette date, le système de réservation sera verrouillé pour le mois, il ne sera plus possible d'effectuer de réservation !!!

Conformément au règlement en vigueur les repas ne peuvent être déduits qu'à réception d'un justificatif médical.

Le certificat médical devra être envoyé par mail au service des Affaires Scolaires ou déposé dans la boîte aux lettres de l'école élémentaire dans les 48h suivant l'absence.

Toute absence signalée hors délai entraînera la facturation du repas non consommé.

Les absences pour raison de convenance personnelle ne donnent lieu à aucun remboursement.